

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LE BAS SEGALA

Séance du 24 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 36

Présents : 19

Excusés : BOUSCAYROL Chantal a donné pouvoir à LE MEIGNEN Jean Eudes, LAUMOND Robin, ROUZIES Georges, GARES Geneviève a donné pouvoir à AUGUSTIN Claude, MARRE Stéphane a donné pouvoir à SEGOND Jean-Louis, MAZARS Didier (LB), POUX Sylvie, AVIT Nathalie a donné pouvoir à DAVY Jean, COMBETTES Magali a donné pouvoir à ANDURAND LE GUEN Nicole, BROS Daniel a donné pouvoir à MARRE Jean-Claude, MARTY Marlène, AMIEL Dominique, AMIEL Martin, ARNAL Adeline a donné pouvoir à MAZARS Didier, ALCOUFFE Yves, GUY Gilles.

Absent : PRAT Jean-Yves

Votants : 26

Date de convocation : 17 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à onze heures, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la Présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, maire.

Présents : ANDURAND LE GUEN Nicole, RICARD Jérôme, , BOYER Michel, FALIPOU Jean-Claude, AUGUSTIN Claude, SEGOND Jean-Louis, SAINT-AMANS Robert, MURATET Catherine, ROIZ Ginette, FARJOU Jean-Luc, MARRE Jean-Claude, COMBETTES Françoise, SOUYRI Jacques, FORT René, FABRE Christelle, DAVY Jean, MAZARS Didier, DEMAREST Chantal.

Secrétaire : FABRE Christelle

OBJET : RESULTAT APPEL D'OFFRE ANCIEN COUVENT VABRE-TIZAC 20180524-01

Monsieur le maire rappelle les étapes de la consultation pour l'aménagement de l'ancien couvent de Vabre-Tizac :

➤ attribution de la maîtrise d'œuvre à l'architecte Mme Catherine CHARLES COUDERC au mois de mars 2017

➤ publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 19 février 2018 au journal d'annonces légales La Dépêche du Midi et mise en ligne sur le site e-aveyron pour le marché de travaux. La remise des plis s'est effectuée jusqu'au lundi 12 mars 2018 à 17 h.

Madame le Maire délégué précise qu'une commission d'élus s'est réunie à deux reprises :

- le 14 mars 2018 à 14h pour l'ouverture des plis
- le 15 mai 2018 à 18h30 pour l'analyse des offres à l'issue de laquelle la commission a dressé la liste des lots attribués pour un montant de travaux H.T de 529 269.82 €

Lot n° 1	MACONNERIE	SARL Loupias	129 398,80
Lot n° 2	CHARPENTE BOIS	SARL Druilhet	55 563,20
Lot n° 3	COUVERTURE & ZINGUERIE	VABRE Thierry	43 105,61
Lot n° 4	MENUISERIES ALUMINIUM	Gayraud-Courrèges	50 148,23
Lot n° 5	MENUISERIES BOIS	BRAS TURLAN	28 724,52
Lot n° 6	PLATRERIE – ISOLATION	SAPP	38 652,60
Lot n° 7	FAUX-PLAFONDS	SERE Adrien	5 162,90
Lot n° 8	PEINTURE	JDC Peinture	14 200,00
Lot n° 9	REVETEMENTS COLLES SOUPLES	NF POSE Nicolas Fazio	13 300,00
Lot n° 10	CARRELAGE – FAIENCES	SARL SANHES J-C	12 662,64
Lot n° 11	ELECTRICITE	CROS Energie	26 450,00
Lot n° 12	PLOMBERIE SANITAIRE	PERNA	21 802,15
Lot n° 13	CHAUFFAGE - VENTILATION	J.L BROUSSY	63 599,17
Lot n° 14	ASCENSEUR vitesse réduite	J.P Palmero Industrie	26 500,00

Vu le procès-verbal de la commission des travaux du 15 mai 2018 et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de retenir les entreprises précitées pour un montant total de travaux H.T. de 529 269.82 € (cinq cent vingt-neuf mille deux cent soixante-neuf euros quatre-vingt-deux)
- autorise le Maire ou le Maire délégué de Vabre-Tizac à signer les marchés et toutes autres pièces relatives audits marchés (avenants...)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean Eudes LE MEIGNEN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 31 mai 2018

Et publication le 31 mai 2018

La présente décision peut faire

*l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de sa notification.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LE BAS SEGALA

Séance du 24 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 36

Présents : 19

Excusés : BOUSCAYROL Chantal a donné pouvoir à LE MEIGNEN Jean Eudes, LAUMOND Robin, ROUZIES Georges, GARES Geneviève a donné pouvoir à AUGUSTIN Claude, MARRE Stéphane a donné pouvoir à SEGOND Jean-Louis, MAZARS Didier (LB), POUX Sylvie, AVIT Nathalie a donné pouvoir à DAVY Jean, COMBETTES Magali a donné pouvoir à ANDURAND LE GUEN Nicole, BROS Daniel a donné pouvoir à MARRE Jean-Claude, MARTY Marlène, AMIEL Dominique, AMIEL Martin, ARNAL Adeline a donné pouvoir à MAZARS Didier, ALCOUFFE Yves, GUY Gilles.

Absent : PRAT Jean-Yves

Votants : 26

Date de convocation : 17 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à onze heures, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la Présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, maire.

Présents : ANDURAND LE GUEN Nicole, RICARD Jérôme, BOYER Michel, FALIPOU Jean-Claude, AUGUSTIN Claude, SEGOND Jean-Louis, SAINT-AMANS Robert, MURATET Catherine, ROIZ Ginette, FARJOU Jean-Luc, MARRE Jean-Claude, COMBETTES Françoise, SOUYRI Jacques, FORT René, FABRE Christelle, DAVY Jean, MAZARS Didier, DEMAREST Chantal.

Secrétaire : FABRE Christelle

**OBJET : Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à
La Commune SAINT-BEAUZELY (12),
La Commune de CASTELNAU PEGAYROLS (12)
Le SIAEP du PLATEAU des COSTES- GOZON (12),
Le SIAEP de LAPARROQUIAL SAINT MARCEL (81),
Le SIAEP de MONTIRAT SAINT CHRISTOPHE (81).**

N° 20180524-02

Monsieur le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 13 décembre 2017, a accepté les adhésions des collectivités précitées.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal, de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adhésion des Collectivités suivantes :

La Commune de SAINT-BEAUZELY (12),

La Commune de CASTELNAU PEGAYROLS (12)

Le SIAEP du PLATEAU des COSTES GOZON (12),

Le SIAEP de LAPARROQUIAL SAINT MARCEL (81),

Le SIAEP de MONTIRAT SAINT CHRISTOPHE (81).

au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean Eudes LE MEIGNEN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 25 mai 2018

Et publication le 25 mai 2018

La présente décision peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif dans un délai

de deux mois à compter de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LE BAS SEGALA

Séance du 24 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 36

Présents : 19

Excusés : BOUSCAYROL Chantal a donné pouvoir à LE MEIGNEN Jean Eudes, LAUMOND Robin, ROUZIES Georges, GARES Geneviève a donné pouvoir à AUGUSTIN Claude, MARRE Stéphane a donné pouvoir à SEGOND Jean-Louis, MAZARS Didier (LB), POUX Sylvie, AVIT Nathalie a donné pouvoir à DAVY Jean, COMBETTES Magali a donné pouvoir à ANDURAND LE GUEN Nicole, BROS Daniel a donné pouvoir à MARRE Jean-Claude, MARTY Marlène, AMIEL Dominique, AMIEL Martin, ARNAL Adeline a donné pouvoir à MAZARS Didier, ALCOUFFE Yves, GUY Gilles.

Absent : PRAT Jean-Yves

Votants : 26

Date de convocation : 17 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à onze heures, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la Présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, maire.

Présents : ANDURAND LE GUEN Nicole, RICARD Jérôme, BOYER Michel, FALIPOU Jean-Claude, AUGUSTIN Claude, SEGOND Jean-Louis, SAINT-AMANS Robert, MURATET Catherine, ROIZ Ginette, FARJOU Jean-Luc, MARRE Jean-Claude, COMBETTES Françoise, SOUYRI Jacques, FORT René, FABRE Christelle, DAVY Jean, MAZARS Didier, DEMAREST Chantal.

Secrétaire : FABRE Christelle

OBJET : VENTE PORTION DOMAINE PUBLIC DANS LE BOURG DE LA BASTIDE L'EVEQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision en date du 22 mars 2018 de déclassement d'une portion du domaine public dans le bourg de La Bastide L'Evêque correspondant à l'emprise de l'escalier devant la maison Lacassagne en vue de son aliénation.

Considérant que les services du cadastre ont numéroté la parcelle, il est nécessaire de procéder à la vente de cette parcelle au profit de l'acquéreur de la maison.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de cet acte de vente sont à la charge des anciens propriétaires, M. et Mme LACASSAGNE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la vente de la parcelle numérotée Section H n° 1671, 00a 05ca moyennant la somme de un euro le m², soit cinq euros, au profit de Mme SOUYRIS Viviane, acquéreuse de la maison Lacassagne.

- Autorise M. le Maire autorise M. le Maire à finaliser cette opération auprès de Maître DUMOULIN, notaire à Villefranche-de-Rouergue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean Eudes LE MEIGNEN

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 25 mai 2018
Et publication le 25 mai 2018
La présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de sa notification.*